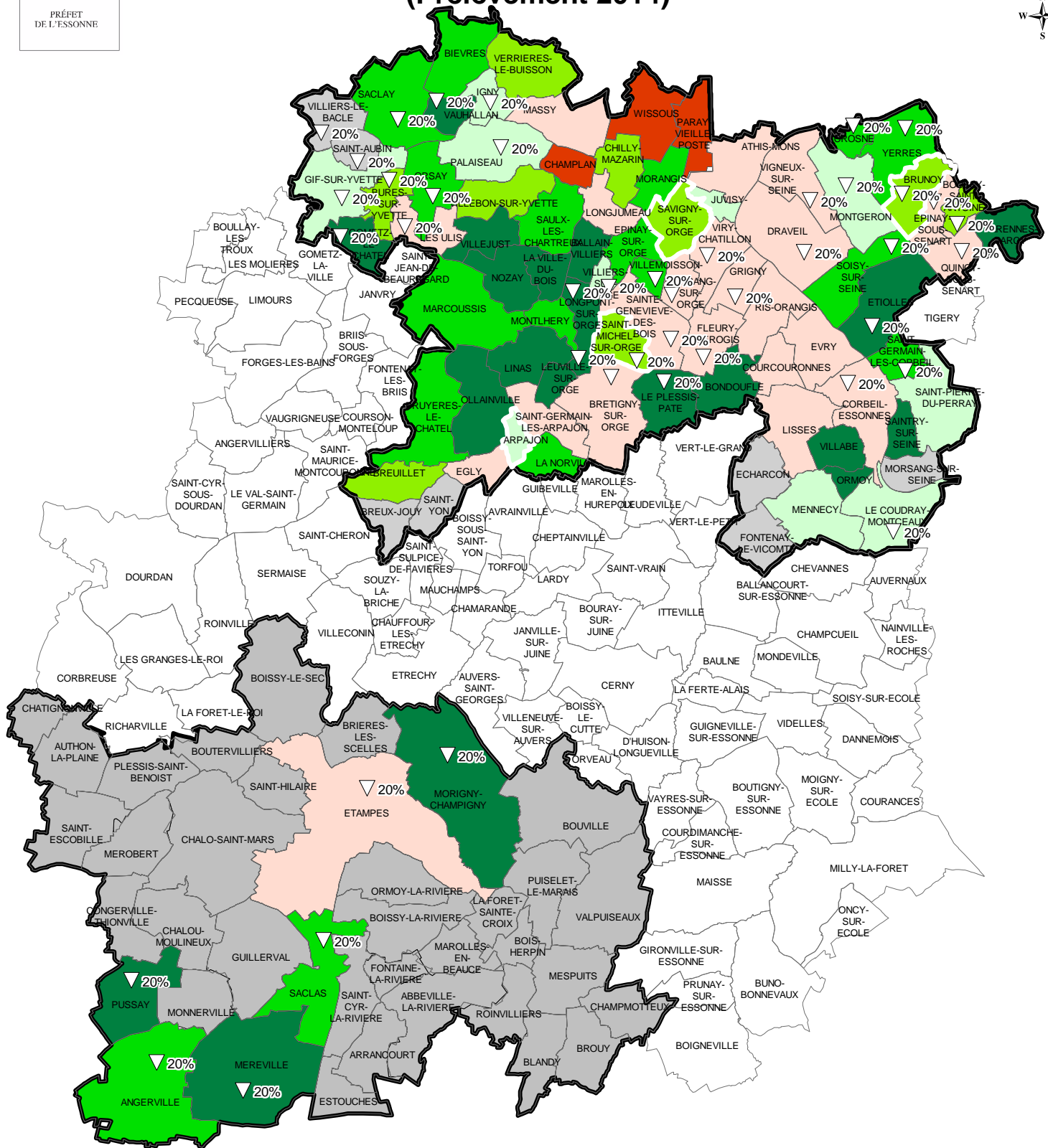


COMMUNES CONCERNÉES PAR L'ART.55 DE LA LOI SRU, INVENTAIRE DES LOGEMENTS SOCIAUX AU 01/01/2013 (Prélèvement 2014)



- Limite de périmètre SRU
- Communes soumises au PEB
- Communes ayant moins de 1500 habitants

- Communes ayant entre 0 et 10% de logements sociaux
- Communes ayant entre 10 et 15% de logements sociaux
- Communes ayant entre 15 et 20% de logements sociaux
- Communes ayant + de 25% de logements sociaux
- Communes bénéficiant de la DSU* : Arpajon, Saint-Michel-sur-Orge, Savigny-sur-Orge, Brunoy

▽ Communes dont l'obligation de production de logements sociaux est de 20%.
source décret 2014-870 du 01/08/2014

* DSU: Dotation de Solidarité Urbaine